|  |
| --- |
| Direction de la santé, des affaires sociales et de l’intégration Office de la santé / Service pharmaceutique cantonalRathausplatz 1 / Case postale3000 Berne 8info.pad@be.ch  |
|
|

Commande de formulaires d’ordonnances pour la prescription de stupéfiants

à l’usage des médecins (y c. hospitaliers) **titulaires** d’une autorisation d’exercer dans le canton de Berne

|  |  |
| --- | --- |
| 1 | Nombre[[1]](#footnote-1) de carnets à souches de 25 garnitures d’ordonnances pour la prescription de stupéfiants (Prix : 5 francs/pièce. Frais d’envoi et de traitement facturés en sus : 20 francs) |

**Timbre** de la ou du médecin
**Nom** et **prénom**
**Adresse complète**

Date …………………………………………

Signature de la ou du médecin …………………………..………………………

Adresse de facturation (si différente de celle du cabinet)
Vos coordonnées ne pourront pas être corrigées rétrospectivement.

Nom ……………………………………….…………………..…

Information complémentaire ……………………………………….……………...

Adresse ……………………………………….…………………..…

NPA/localité ……………………………………….…………………..…

Veuillez envoyer votre commande par courriel ou physique à l'adresse ci-dessus.

Toute perte (p. ex. lors de l’envoi, d’un vol au cabinet, etc.) doit être déclarée au Service pharmaceutique cantonal.

1. En règle générale, un voire deux carnets au maximum peuvent être commandés par médecin. Quatre carnets au maximum peuvent être commandés en cas de demande motivée (p. ex. prise en charge au sein d’établissements médico-sociaux, patients présentant un besoin élevé de stupéfiants). **Sans motif, la quantité est fixées sur la base de la commande de l’année précédente.** [↑](#footnote-ref-1)